Commune de Pillon PV du Conseil Municipal Réunion du 09/09/2021

Séance du 09/09/2021 à 20 heures 30 Sous la présidence de M. PERGENT Christian, le Maire.

Une convocation adressée 06/09/2021, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Choix de l'entreprise retenue pour l'enfouissement des réseaux
- 2) Travaux projet aménagement route de Saint-Laurent
- 3) Affouage, désignation des garants
- 4) Approbation des rapports annuels d'assainissement et eau potable
- 5) Divers

Etaient présents:

M. BADEROT Thierry, M. DUBOIS Emmanuel, M. PERGENT Christian, Mme FURINA Rosa, M. LALLEMAND Gérald, M. SIMON Serge, , M.BERTHELEMY Florian, M.LONGUEVILLE Patrick

<u>Procuration(s)</u>: Mme Bils Gina donne procuration à M. Lallement Gérald

Etai(ent) absent(s): Mme Bils Gina

Etai(ent) excusé(s): Mr Berthelemy Florian

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DUBOIS Emmanuel

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PERGENT Christian maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

1) Choix de l'entreprise retenue pour l'enfouissement des réseaux :

La commission des appels d'offres s'est réunie lundi 6 septembre pour l'enfouissement des réseaux de la route de Saint Laurent. L'entreprise GEPELEC est la mieux disante avec les 123135.10 H.T.

Le Maire propose de valider sa proposition.

Pour: 9 Contre: 0 Abst: 0

Délib n° 2021090901

2) Travaux projet d'aménagement route de Saint-Laurent

Le Maire propose de mettre à disposition de la population le projet afin qu'elle puisse faire d'éventuelles remarques. Il sera affiché sur les panneaux de la façade de la mairie.

Des conseillers évoquent la possibilité de mettre de la vidéo-surveillance (également au niveau

du terrain et des bornes de tri). Des informations seront prises.

3) Affouage, désignation des garants

Le Maire expose qu'il reste un bout de la parcelle 10 à faire ainsi que la parcelle 11. Le bois de cette saison doit être sorti avant le 30 septembre 2021. Prix de la part l'an passé : 60 euros. Le conseil décide de maintenir le prix de la part à 60 euros.

Le Conseil Municipal doit nommer 3 garants :

Mr T. BADEROT Mr J. LONGUEVILLE Mr G.LALLEMAND

Pour: 9 Contre: 0 Abst: 0

Délib n° 2021090902

4) Rapports annuels prix et qualité du service d'assainissement collectif et non collectif :

Le Maire expose les rapports annuels 2020 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement collectif et non collectif, reçu en Mairie par le Syndicat des Eaux de région de Mangiennes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide les rapports annuels 2020 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Délib n° 2021090903

Pour: 9 Contre: 0 Abst: 0

Prix et qualité du service public de l'eau potable :

Le Maire expose le rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable, reçu en Mairie par le Syndicat des Eaux de région de Mangiennes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide le rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable.

Délib n° 2021090904

Pour: 9 Contre: 0 Abst: 0

5) Divers:

Visite de la Codecom pour faire le point sur le ruisseau de Pillon le 27 septembre à 15h00.

La secrétaire de mairie a présenté sa démission pour cause de proposition de poste plus proche

de son domicile, à partir du 04 octobre 2021.La secrétaire de Billy cherche un poste et celui de Pillon lui a été proposé.

Des associations locales ont demandé l'utilisation de la salle : l'amap de Spincourt et Les jeunes agriculteurs du Canton dont le siège est à Pillon.

Séance levée à 23h00.